

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / MME SYLVIE CARREGA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016

OBJET : Participation au financement de la production de 4 Logements Conventionnés Très Sociaux (LCTS) avec le PACT des Bouches-du-Rhône sur la commune de Châteaurenard

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la SCI Les Myosotis représenté par M. Michel BOURGOIN une subvention globale de 48 000 € pour le financement des travaux de réhabilitation de 4 logements L.C.T.S. situés 26 avenue du Général de Gaulle 13160 Châteaurenard, portant sur un montant T.T.C de 269 866 € ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide dont le projet est présenté en annexe II du rapport ;
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et le document détaillé figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme n° 2016-10416O, prévue au budget départemental 2016, au chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité
Monsieur VÉRANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée